

IMPORTATION ET EXPORTATION

Expédier aux États-Unis un aperçu du processus de dédouanement

Apprenez à connaître le dédouanement des marchandises à destination des États-Unis, de la documentation aux méthodes.



Léveillé et Fils

Division de la Société internationale Livingston
Division of Livingston International Inc.

Importation et exportation

Expédier aux États-Unis : un aperçu du processus de dédouanement

Apprenez à connaître le dédouanement des marchandises à destination des États-Unis, de la documentation aux méthodes.

Une fois que le transporteur aura pris livraison de vos marchandises, vous serez peut-être tenté de ne plus vous en faire et même d'oublier votre expédition. Cependant, si vous désirez résoudre tout problème éventuel, vous devrez connaître les informations qui doivent accompagner votre expédition ainsi que les différentes méthodes de dédouanement à la frontière des États-Unis. La mainlevée est une autorisation accordée par la douane américaine de livrer des marchandises à une destination aux États-Unis. Vous gagnerez du temps et vous économiserez de l'argent si vous savez quels documents de douane doivent accompagner votre expédition et quelles informations ils doivent contenir.

Informations indispensables pour le dédouanement

Les marchandises pour lesquelles une déclaration est obligatoire doivent être déclarées dans un délai de 15 jours civils après leur débarquement d'un navire, d'un avion ou d'un véhicule, ou après leur arrivée au point de destination, dans le cas de marchandises transportées sous douane. Vous, ou votre courtier en douane, devez soumettre les documents de dédouanement pour obtenir des autorités douanières la mainlevée de vos marchandises et l'autorisation de les expédier à leur destination aux États-Unis.

Les documents de dédouanement doivent contenir les informations suivantes :

- le nom et l'adresse de l'exportateur;
- le nom et l'adresse du producteur, s'ils sont différents de ceux de l'exportateur;
- le nom, l'adresse et le numéro IRS (Internal Revenue Service) de l'entreprise à laquelle les marchandises sont livrées aux États-Unis (destinataire ou acheteur final);
- le nom, l'adresse et le numéro IRS de l'entreprise qui achète les produits, s'ils sont différents de ceux du destinataire final;



- les renseignements sur les marchandises et l'expédition, y compris une description complète, la valeur, la quantité, l'emballage, le poids, la devise de la vente et le pays d'origine;
- les autres informations exigées par les agences gouvernementales américaines participantes (PGA), s'il y a lieu.

Remplissez les documents réglementaires

Pour fournir les informations nécessaires au traitement de la mainlevée, vous devez remplir certains documents essentiels, notamment un connaissement, une liste de colisage, un manifeste de marchandises et une facture de douane. Cependant, si vos marchandises sont assujetties à la réglementation d'une agence gouvernementale participante (PGA), vous devrez peut-être présenter des licences ou des permis exigés par cette agence.

Le connaissement prouve l'existence d'un contrat légal entre le transporteur et l'exportateur pour l'expédition des marchandises au-delà de la frontière. Le manifeste de marchandises, préparé par le transporteur, est une liste complète des marchandises transportées. La facture de douane décrit les marchandises en détails, en indiquant la quantité, le prix de vente, les conditions de livraison et



de paiement, l'assurance, les frais d'emballage, le poids et le volume. Ce document aide les autorités douanières à déterminer les droits de douane applicables.

Au lieu d'une facture de la douane américaine, le transporteur peut fournir les informations requises en présentant l'un des documents suivants ou une combinaison de ceux-ci : une lettre de transport aérien, une facture commerciale ou une liste de colisage.

On demandera peut-être à l'importateur de fournir d'autres documents tels que des licences, certificats ou permis, nécessaires pour déterminer si les marchandises sont admissibles.

Votre courtier en douane vous aidera

Le courtier en douane effectue les opérations suivantes afin d'obtenir la mainlevée pour les marchandises :

- examen des documents et communications avec les intéressés (importateur, exportateur, transporteur, producteur, etc.) pour obtenir les renseignements manquants ou rectifier les inexactitudes;
- transmission d'une demande de mainlevée (généralement électronique) à la douane des États-Unis.

www.leveille.qc.ca

Si vos marchandises sont assujetties à la réglementation d'une agence gouvernementale participante (PGA), vous devrez peut-être présenter des licences ou des permis exigés par cette agence.

Contactez Léveillé et Fils

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte , écrivez-nous à : info@leveille.qc.ca ou nous donner un appel au **1-888-408-8474**



Léveillé et Fils

Division de la Société internationale Livingston
Division of Livingston International Inc.

